

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

3 SEPTEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis tenue le 3 septembre 2019 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:

Suzanne Roy, dg. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumond, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances :
 - a. Séance ordinaire du 6 août 2019
 - b. Séance extraordinaire du 20 août 2019
4. Acceptation des dépenses
5. Règlement 288-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion et présentation
6. Règlement 289-2019 concernant la sécurité incendie – Avis de motion et présentation
7. Entente Entraide incendie
8. Acquisition de terrain – Lot 5 857 894
9. Vente d'un terrain – Guilment Laflamme
10. TECQ 2014-2018 – Garage municipal, 15, 1^{ère} Avenue Ouest
11. Organisation municipale de la sécurité civile
12. Demandes diverses :
 - a. Maison l'Essentielle – Invitation à l'Épluchette de blé d'inde / Commandite
 - b. Photos aériennes des 3 villages
13. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

155-09-2019

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Renaud Robinson,
Appuyé par Dany Bergeron,
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Proposition adoptée.

156-09-2019

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :
Séance ordinaire du 6 août 2019
Séance extraordinaire du 20 août 2019

Sur proposition Sylvie Mercier,
Appuyé de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

Proposition adoptée.

157-09-2019 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	22 561.38 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	65 581.26 \$
Comptes payés, pour un total général de	4 481.44 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

158-09-2019 REGLEMENT 288-2019 REGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Renaud Robinson donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable. Ce règlement abroge et remplace le règlement # 232 sur les branchements au réseau d'aqueduc et à l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante, remis et expliqué à toutes les personnes présentes. Le projet de règlement est déposé sur le site WEB de la Municipalité.

159-09-2019 REGLEMENT 289-2019 CONCERNANT LA SECURITE INCENDIE – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Stéphane Cleary donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant la sécurité incendie et modifiant le règlement 262-2015.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et remis à toutes les personnes présentes avec mention des modifications. Le règlement 289-2019 modifie la définition de feux à ciel ouvert afin d'exclure les feux de grève de l'obligation de posséder un permis. Le projet de règlement est déposé sur le site WEB de la Municipalité.

160-09-2019 ENTENTE ENTRAIDE INCENDIE – ADDENDA POUR AJOUT DE L'EMBARCATION NAUTIQUE

Considérant que le service de sauvetage nautique est assuré par les pompiers de la Caserne 40 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a procédé à l'acquisition de tous les équipements et la formation de 6 pompiers ;

Considérant que tous les coûts sont assumés par les Municipalités de St-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre et Rivière-à-Claude ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine possède une entente d'entraide incendie avec la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis par laquelle des frais sont engagés lorsque la Municipalité ne peut fournir un service équivalent;

Considérant que la Caserne 40 a répondu à un appel d'urgence le 25 juillet 2019 à la Marina de Rivière-Madeleine ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis modifie l'entente d'entraide incendie détenue avec la Municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine afin d'y inclure l'article suivant :

Article 4 : Coûts d'opération

4.2 Des frais pour la sortie de l'embarcation nautique seront chargé à la Municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine au taux horaire de 100 \$ pour la première heure et de 75 \$ de l'heure additionnelle, et ce dû au fait que Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ne peut offrir un service réciproque à St-Maxime-du-Mont-Louis.

QUE la présente modification soit rétroactive au 24 juillet 2019 afin que les frais de sortie du 25 juillet 2019 soient admissibles.

Proposition adoptée.

LE CONSEILLER RENAUD ROBINSON QUITTE LA SEANCE ET DENONCE UNE APPARENCE DE CONFLIT D'INTERET EN CE QUI CONCERNE UN LIEN FAMILIAL

161-09-2019 ACQUISITION DE TERRAIN – LOT 5 857 894 – ATELIER MUNICIPAL – GROS-MORNE

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire acquérir un terrain à Gros-Morne afin d'y construire une remise pour l'équipement incendie-voirie ;

Considérant que selon le Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés *«Un terrain et les installations qui s'y trouvent peuvent, même si l'activité industrielle ou commerciale qui s'y déroule est visée à l'annexe III du RPRT, être vendus à un tiers sans que la LQE impose la réalisation d'une étude de caractérisation ou une éventuelle réhabilitation si le terrain s'avère contaminé, dans la mesure où la même activité industrielle ou commerciale sera poursuivie par le nouveau propriétaire».*

Considérant que selon le guide d'intervention, le lot 5 857 894 n'est pas assujetti au règlement sur la protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés ;

Considérant que le prix demandé, par la propriétaire Madame Angéline Blanchette, est de 12 500 \$;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat du lot 5 857 894 au coût de 12 500 \$ de Madame Angéline Blanchette, 19 rue Principale, Gros-Morne. Les frais d'acquisition sont à la charge de la Municipalité ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents d'acquisition légale pour et au nom de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

LE CONSEILLER RENAUD ROBINSON REPREND SA PLACE À LA TABLE DU CONSEIL POUR LA POURSUITE DE LA SÉANCE.

LE CONSEILLER STEPHANE CLEARY QUITTE LA SEANCE ET DENONCE UN CONFLIT D'INTERET POUR LE DEPOT D'UNE SOUMISSION AU NOM DE SON ENTREPRISE.

162-09-2019 TECQ 2014-2018 – PEINTURE EXTÉRIEURE GARAGE MUNICIPAL – 15, 1^{ÈRE} AVENUE OUEST

Considérant que la programmation inscrite à la TECQ 2014-2018 - novembre 2018 a rendu admissibles les travaux de peinture du revêtement des murs extérieurs au 15b, 1^{ère} Avenue Ouest ;

Considérant qu'une somme de 5 204 \$ est toujours disponible au programme TECQ 2014-2018 ;

Considérant qu'une offre de services a été déposé par Plâtrage & Finition Cleary Inc.

au montant de 7 358,40 \$, taxes incluses ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de peinture des murs extérieurs du garage municipal (15B, 1^{ère} Avenue Ouest) à Plâtrage & Finition Cleary Inc. au montant de 7 358,40 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense de 1515 \$ à même les crédits non affectés de son budget de fonctionnement et les crédits disponibles au montant de 5 204 \$ sont disponibles à la TECQ 2014-2018.

LE CONSEILLER STÉPHANE CLEARY REPREND SA PLACE À LA TABLE DU CONSEIL POUR LA POURSUITE DE LA SÉANCE.

163-09-2019 ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Cleary,
appuyé par Claude Bélanger,
et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Suzanne Roy
Coordonnateur municipal de la sécurité civile subst.	Diane Gaumond
Coordonnateur de site	Bernard Mondion Renaud Robinson
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Diane Gaumond
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Dany Bergeron
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Claude Bélanger
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Sylvie Mercier
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Sûreté du Québec Service incendie
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	...
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Jocelyne Poitras, ML Amélie Masse, GM
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Thérèse Thibault, ML Croix-Rouge
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Éric Daraîche;
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Guy A. Bernatchez

Responsable de la mission <i>Transport</i>	Kevin Laflamme
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Jean-Léon Boucher
Responsable <i>Mission Sécurité incendie</i>	Renaud Robinson
Responsable substitut <i>Sécurité incendie</i>	Louis Lemieux

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Proposition adoptée.

164-09-2018 MAISON L'ESSENTIELLE – ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE - COMMANDITE

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QU'une commandite soit remise à la Maison l'Essentielle dans le cadre de l'épluchette de blé d'inde au montant de 50 \$.

Proposition adoptée.

165-09-2019 PHOTOS DES 3 VILLAGES (VUE AÉRIENNE)

Considérant que Jean-Christophe Bernatchez a accepté de produire des photos des 3 villages de la Municipalité afin de les inclure au Plan directeur de développement touristique municipal ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 90 \$ à Jean-Christophe Bernatchez à titre de dédommagement pour la prise de photos aériennes.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

166-09-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire